

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 39-40 (1967)

Heft: 8

Artikel: La Commission Stocker recommande l'encouragement du territoire

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126295>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Commission Stocker recommande l'encouragement de l'aménagement du territoire

49

Constituée en mars 1965, la Commission d'experts chargée d'examiner les subventions fédérales, plus connue sous le nom de Commission Stocker, du nom de son président, a remis son rapport au Conseil fédéral en juillet de cette année. Alors qu'elle préconise une réduction des subventions de l'ordre de 140 millions de francs, il est intéressant de noter qu'en ce qui concerne l'aménagement du territoire, ses propositions tendent au maintien des subventions actuelles et, dans certains cas, à leur accroissement. Commentant le tableau synoptique des plans locaux et régionaux, la commission déclare:

«L'aménagement du territoire, dans de nombreux endroits, en est encore à ses débuts; il est donc probable qu'il exigera des investissements considérables dans les années à venir. L'aménagement doit stimuler les efforts en vue de l'amélioration de l'infrastructure et donner les lignes directrices de l'évolution future. Même si l'aménagement national, régional et local n'est pas la panacée qu'on voudrait parfois nous présenter, il est indéniable que du point de vue économique, il convient de le soutenir. Heureusement, on est en train d'admettre, chez nous aussi, qu'il n'est pas de croissance optimale sans division et organisation rationnelles du territoire. L'assistance fédérale ne peut être supprimée dans ce domaine. Dans le cas des zones de montagne, elle pourrait même être accrue avec profit. Ce dont ces zones ont besoin ce n'est pas... principalement d'une aide financière dispensée au hasard mais d'une politique de croissance renforçant les structures économiques et que soutiendrait secondairement la politique fédérale des subventions. Or, l'élaboration de cette politique n'est plus concevable sans l'apport des données de l'aménagement régional et local. Un accroissement de l'aide aux régions financièrement faibles est de toute manière entièrement justifié dans ce secteur.»

Nous ne pouvons que souscrire à ces déclarations. L'aménagement du territoire peut être considéré comme un instrument de l'Etat moderne, auquel les communes, les cantons et la Confédération ne peuvent renoncer sans que l'accomplissement de leurs tâches s'en trouve entravé ou augmentés les moyens financiers qu'ils doivent y affecter.

Aspan

A fin 1966, Lausanne compte 50 893 appartements contenant 141 568 pièces et regroupant 125 320 habitants; on note ainsi une moyenne de 0,89 occupant par pièce habitable.

A fin 1960, les résultats du recensement fédéral de population révélaient pour notre ville un «stock» de 45 587 appartements avec une occupation moyenne par pièce habitable de 0,93.

«Feuille d'Avis de Lausanne»

construisez moderne

The advertisement for GRIESSER is structured around a grid. The top right corner features the company's logo, a stylized 'G' with radiating lines. The grid contains the following text:

- Tentes en toile
- Parois mobiles
- «holoplast»
- Stores vénitiens
- Volets roulants à lames orientables
- «solomatic»
- Volets-contre-vents «lamobil»
- Volets roulants «alucolor» en aluminium prélaqué
- Volets roulants métalliques
- Marquises avec bras articulés
- Installations de commandes électroméc. et à distance
- Installations d'obscureissement

Below the grid, the word 'avec' is written in a smaller font, followed by the large, bold word 'GRIESSER'. At the bottom of the grid, contact information is listed for various Swiss cities:

- Aadorf 052 47 25 21
- Bâle 061 34 63 63
- Berne 031 25 28 55
- Genève 022 44 72 74
- Lausanne 021 26 18 40
- Lugano 091 3 44 31
- Lucerne 041 2 72 42
- St-Gall 071 23 14 76
- Zurich 051 23 73 98
- Chaux-de-Fds 039 2 74 83
- Venthône VS 027 5 07 54